

MAIRIE de La Garenne

ARRONDISSEMENT DE Couba

Des vingt-trois avril au mil huit cent soixante-un, à sept heures du matin

ACTE DE MARIAGE de Louis, Louis, BOIS

Agé de vingt quatre ans, né à La Garenne département de l'Indre le dix sept du mois d'avril mil huit cent quarante profession de cultivateur domicilié à La Garenne département de l'Indre fils majeur de François Louis BOIS profession de cultivateur domicilié à La Garenne département de l'Indre et de Catherine Marie Aagnard son épouse sans profession domiciliée à La Garenne La père et la mère n'opposent aucune opposition.

Et de Marie, Anne, Augustine, BERNARD

N° 1
Bois
Bernard
Maire
L. Marie
M. A. Bois

Agée de vingt six ans, née à La Garenne département de l'Indre le dix sept du mois d'avril mil huit cent quarante profession d'aide cuisinière domiciliée à La Garenne département de l'Indre fille majeure de Louis Gabriel BERNARD profession d'aide cuisinière domicilié à La Garenne département de l'Indre et de Marie, François Thérèse, Catherine épouse sans profession domiciliée à La Garenne, la père et la mère n'opposent aucune opposition.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications de mariage faites par l'officier public sans opposition les dimanche sept et quatorze du présent mois d'avril mil huit cent soixante un déposées affichées pendant le délai voulu par la loi

- 2° Un acte de mariage de l'époux époux.
- 3° Un acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation conformément à l'article 73 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1860, les futurs époux, et les personnes qui ont autorisé le mariage

ont déclaré qu'il n'y a eu ni contrat de mariage, ni la date du mil huit cent soixante-un, par devant M^r notaire à

département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie, Anne, Augustine Bernard et l'autre Louis, Louis BOIS

Le tout en présence de Paul Aubé département de l'Indre agé de vingt trois ans profession de propriétaire non inscrit au rôle de la commune

De Joseph Bernard domicilié à La Garenne département de l'Indre agé de vingt six ans profession de cultivateur inscrit au rôle de la commune

De Adrien Louis Blanc domicilié à Couba département de l'Indre agé de trente deux ans profession d'officier de l'administration inscrit au rôle de la commune

Et de Marie Simonin domiciliée à Couba département de l'Indre agé de dix huit ans profession de propriétaire

Après quoi, Marin Marie Louis de la commune de La Garenne faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les quatre personnes susdites, les autres parties ayant déclaré n'y avoir rien à dire.

Paul Aubé
Bernard épouse

M^r Blanc